

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

[Français]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je me lève pour appuyer la motion n° 2 qui a été présentée et qui se lit comme il suit:

Qu'on modifie le projet de loi C-87, en ajoutant immédiatement après la ligne 33, à la page 5, ce qui suit:

«12. A compter de la veille de la date du transfert, un employé de la Société a le droit, lors de son passage au nouvel employeur,

a) de choisir de demeurer cotisant et de continuer de cotiser au régime fédéral de pension de retraite; il paie alors les deux parties de la cotisation requise au régime, soit celle de l'employé et celle de l'employeur; ou

b) de commencer à cotiser au régime de pension décrit dans l'entente d'achat et de vente conclue entre le gouvernement et le nouvel employeur.»

Alors, monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que la moitié des employés de la société Les Arsenaux canadiens Limitée sont des femmes. Lorsqu'on examine de très près le projet de loi, on s'aperçoit alors que si jamais le gouvernement empêche les gens de participer, de continuer leur régime de pension, il y a deux choses qui vont se produire au niveau des femmes. Comme 50 p. 100 de ces employés sont des femmes et comme les femmes, habituellement travaillent moins, ont moins accumulé de nombre d'années que les hommes parce qu'elles ont dû arrêter pendant quelque temps pour élever leur famille, alors elles seront deux fois plus taxées parce qu'elles n'ont pu accumuler le même nombre d'années ouvrant droit à la pension.

Elles vont être taxées également... lorsqu'on voit que la majorité de ces employés-là a moins de 35 ans ou entre 35 et 40 ans, si on les empêche de maintenir leur régime de retraite, parce qu'actuellement dans la Fonction publique, on sait que les conjoints et les enfants ont droit à une pension en cas de décès du mari, alors cela veut dire que le pourcentage des épouses, des employées qui ont 35 ans, entre 35 et 40 ans, si jamais un décès survient, ces personnes ne pourront pas bénéficier de leur pension. Il s'agit simplement de se rappeler que la majorité des femmes sont pauvres parce qu'actuellement justement on a débattu les pensions pendant assez longtemps pour s'apercevoir que les femmes ne peuvent pas bénéficier à 50 p. 100 des régimes de retraite de leurs maris parce que dans l'entreprise privée, la disposition n'existe pas. Alors, on taxerait la moitié des épouses des hommes qui sont les employés de cette compagnie et qui ne pourraient pas bénéficier d'un régime de retraite.

Également, les femmes en tant qu'employées seraient doublement taxées parce qu'elle perdraient également leur pension de retraite. Alors, je pense qu'il faut absolument que le gouvernement change la façon dont il a procédé au sujet des pensions et que la motion n° 2 soit acceptée, parce que sans cela les femmes seront doublement taxées, les femmes qui sont employées et les femmes qui sont épouses de ces employés.

Également, on discute depuis un bon moment du projet de loi C-62, Loi concernant l'équité en matière d'emploi. Je me demandais, puisque le gouvernement conservateur est censé toujours bien faire les choses, au moment des négociations, si on avait songé à négocier ce qu'on appelle les *contract compliances*, puisque le projet de loi C-62 sur l'égalité en emploi va devenir loi, est-ce que le gouvernement a songé, à ce moment-là, à discuter au niveau du contrat l'égalité en emploi pour les personnes qui vont être engagées ou qui sont actuellement à l'emploi de cette société?

Une autre chose aussi est très intéressante. Actuellement, je fais partie du Comité de la garde des enfants. Il y a eu le rapport Katie Cooke qui a été déposé dernièrement à la Chambre au sujet des garderies. On demande au gouvernement d'encourager les compagnies privées à faire des espaces ou bien à ouvrir des garderies.

Alors, actuellement, on nous dit également que pour le gouvernement, ce sera une de ses priorités. Alors, je pense que c'était le moment de le mettre en application, voire, si c'est une de ses priorités, à savoir, est-ce qu'on a discuté du fait que 50 p. 100 de ces employés sont des femmes, et je ne sais pas le nombre important qui sont des mères? Est-ce qu'on a également discuté du fait qu'il pourrait y avoir des possibilités d'égalité en emploi et également des ouvertures au niveau des espaces dans les garderies?

Sinon, je pense que c'est de l'amateurisme et je veux dire que le contrat a été précipité et que le gouvernement a été négligent. Tout ce que nous discutons actuellement à la Chambre, on nous dit que ce sont des amendements conservateurs, mais je voudrais simplement mentionner que tout ce qu'on discute est le résultat de ce que les libéraux ont apporté en comité. Et c'est très important. Ce sont les amendements que nous discutons présentement.

Et je demande au gouvernement d'agir et de ne pas simplement nous mettre un écran de fumée. C'est une des premières fois que nous voyons que c'est la privatisation d'une compagnie. Alors, dans les conditions de vente, l'égalité en emploi a-t-elle été discutée? Également, y a-t-il eu des dispositions afin de protéger les épouses des employés? Également, à propos des femmes, au sujet de leur pension, seront-elles doublement taxées?

Alors, j'aimerais bien que le gouvernement nous démontre que, pour une fois, il est sérieux et que ce n'est pas simplement du verbiage qu'il fait. A ce moment-là, j'appuie la motion no 2.

Monsieur le Président, je ne veux pas simplement avoir une discussion avec mon collègue conservateur qui dit que le gouvernement libéral n'a pas passé de loi pour réaliser l'égalité dans l'emploi.

Le gouvernement libéral a passé d'excellentes lois au niveau de la condition féminine. Nous étions, au Canada, l'un des pays parmi les plus avant-gardistes.

Vous nous dites toujours que vous faites beaucoup pour les femmes, que vous avez fait une nomination d'un nouveau bureau de direction. Ah bien! Vous avez choisi 16 hommes sur 17 personnes. Et à un autre comité de direction, vous avez nommé 10 hommes sur 10 personnes. Alors, commencez donc à mettre en pratique ce que vous racontez. Vous avez là la plus belle preuve! Mettez-donc cela en pratique au niveau de la privatisation et montrez que vous êtes capables de protéger les droits des femmes. Si le gouvernement conservateur le fait, à ce moment-là, je l'admettrai publiquement, mais actuellement je pense que vous faites un faux pas. Surtout après ce que vous faites avec le projet de loi C-62, vous pourrez vous reprendre avec ce projet de loi, mais je crois que, actuellement, on continue à faire de l'amateurisme, comme le gouvernement le fait depuis le début.